



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
Urbanisme

DELIBERATION
2024/ N°26

Nombre de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 29

DATE D’AFFICHAGE
Le 05 avril 2024

DATE DE CONVOCATION
Le 05 avril 2024

OBJET:

**Autorisation d'échange des
parcelles AH 637 et AH 638
appartenant à la commune
contre les parcelles AH 929,
AH 930, AH 931, et AH 939
appartenant à la SIGH**

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Lille dans un délai de
deux mois à compter des formalités
de publication et de transmission en
sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être
saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par
le site Internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE AUX
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Onze avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente Haut sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe.

Conseillers ayant donné procuration :

M. LEGRAND Francis, procuration M. BROGNIET Patrick
Mme GILSON Emmanuelle,
Mme. BELABDLI Angélique,
Mme PAGLIA Sylvia,
Mme VANDEPUTTE Valérie,
Mme CANIAU Nathalie,
M. JEZEK Christophe,

Absents excusés :

M. BECOURT Julien, M. MUSY Frédéric.

Absents :

Mme DYTRYCH Anne, M. LECLERCQ Jacques.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2241-1 visant la gestion des biens communaux par délibération du conseil municipal ;

Considérant que les parcelles AH 929 à 931 proviennent de la division de la parcelle AH 882 en 925 à 935.

Considérant que la parcelle AH 939 provient de la division de la parcelle AH 883 en 936 à 939.

Considérant que dans le cadre du projet de construction des 12 logements situés à l'angle de la Rue Proudhon et Blanchard, il avait été convenu entre la commune et la SIGH (société V2H à l'époque) un échange de garages sans soulte ;

Considérant à cette fin, la volonté de la commune de céder à la SIGH les parcelles AH 637 d'une contenance de 44 m² et AH 638 d'une contenance de 89 m² ;

Considérant de la même manière, la volonté de la SIGH de céder à la commune les parcelles AH 929 d'une contenance de 22 m², AH 930 d'une contenance de 21 m², AH 931 d'une contenance de 21 m² et AH 939 d'une contenance de 2 m² ;

Vu la nécessité pour la SIGH d'obtenir l'emprise des parcelles AH 637 et AH 638 de la commune pour finaliser son programme de construction ;

Considérant que les emprises parcellaires échangées avaient été estimées à 16 000€ chacune le 6 décembre 2017

Considérant la prise en charge des frais de notaire par la SIGH ;

Considérant l'approbation du conseil de surveillance
2017 concernant l'échange précité ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 5 avril 2024 ;

Il est demandé aux membres du conseil Municipal d'autoriser Madame le maire à :

- Accepter l'échange sans soulte des parcelles AH 637 et AH 638 appartenant à la commune contre les parcelles AH 929, AH 930, AH 931 et AH 939 appartenant à la SIGH
- Signer tous les actes nécessaires aux fins de cette présente

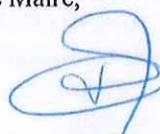
Dit que tous les frais liés à cet échange sont à la charge de la SIGH

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,




S. DUHAMEL.

Signée le 12/04/24
Transmis en préfecture 15/04/24
Publié sur le site le 16/04/24